

Critères et recommandations pour l'évaluation, le recrutement, l'avancement de grade des chercheurs et des chercheuses

CID 53

« Sciences en société. Production, circulation et usages des savoirs et des technologies »

1er Décembre 2022

Les Commissions interdisciplinaires ont vocation à couvrir des champs de connaissances en émergence, qui ne correspondent pas aux découpages des sections disciplinaires.

La CID 53 recouvre l'ensemble des recherches portant sur les relations entre sciences et société. À titre indicatif, nous recopions ci-dessous les mots clés de la CID 53.

- **Pratiques et méthodes des sciences** : épistémologie ; régimes de preuve scientifique ; sciences participatives ; circulation et publication des savoirs ; intégrité scientifique et éthique de la recherche ; droit des sciences et des techniques
- **Risques sanitaires et environnementaux** : risques émergents et signaux faibles ; systèmes d'alerte ; évaluation, mesure et modélisation ; perceptions et impacts sociaux ; prévention, précaution et régulation
- **Sciences et technologies du vivant** : construction des savoirs ; usages politiques, économiques et sociaux ; genre et sciences ; données de santé ; santé numérique
- **Technologies numériques et société** : enjeux politiques, économiques et sociaux ; gouvernance et régulation ; réseaux numériques ; intelligence artificielle ; algorithmes ; données numériques
- **Sciences, expertise et décision** : controverses publiques ; mise en débat public des savoirs ; expertises collectives ; décision en situation d'incertitude

1 Critères généraux (concours et évaluations)

La CID 53 évalue les dossiers sur leur qualité scientifique. L'évaluation est **qualitative** et prend en compte tous les aspects du métier de chercheur.e : originalité, intérêt, importance et étendue des contributions, qualité des productions scientifiques, etc. Les pratiques diffèrent selon les champs disciplinaires, elle prendra en compte une pluralité de supports de publication tels qu'ils sont habituels dans différents champs : articles, livres, logiciels, etc. Il est attendu que les candidat.e.s renseignent dans leur dossier les informations permettant l'évaluation de leurs contributions¹.

La CID 53 accorde une grande importance à la dimension explicitement **interdisciplinaire** des travaux qu'elle évalue, notamment lorsqu'elle fait travailler ensemble sciences de la nature (ou mathématiques) et sciences humaines et sociales. L'interdisciplinarité peut prendre plusieurs formes, relatives aux parcours, aux approches, aux objets mais aussi aux usages des recherches. La CID 53 attend des chercheurs et des chercheuses qu'ils et elles justifient le caractère interdisciplinaire de leurs recherches.

La section est attentive à la **dimension internationale** de l'activité des chercheurs et chercheuses, qui peut se manifester *via* leurs publications, des séjours de recherche, des collaborations avec des équipes de recherche, l'animation de réseaux scientifiques, l'organisation de panels ou de colloques, la participation à des colloques, l'expertise pour des institutions, etc.

La CID 53 prend également en compte la capacité à coordonner des projets et à participer à l'encadrement et l'administration de la recherche.

1. Par exemple, les contributions logicielles pourront être présentées en s'inspirant du document produit par le conseil scientifique de l'INS2I : <https://cn6.fr/documents/logiciels-csi-ins2i.pdf>

Enfin, la CID 53 apprécie la capacité des chercheur.e.s à interagir avec différentes audiences au-delà de leur discipline d'appartenance, académiques comme non académiques (expertise auprès des pouvoirs publics, interventions dans les médias, interventions auprès de publics scolaires ou associatifs...).

Pour les candidats au concours DR2, s'ajouteront :

- Les responsabilités collectives (direction et animation d'unités, d'équipes, de plateformes, de GDR...); l'animation de la recherche (réseaux thématiques, sociétés savantes, comité de rédaction de revues...). Une même responsabilité ne représentant pas le même niveau d'engagement selon la structure dans laquelle elle est prise, il est attendu que les candidat.e.s procurent suffisamment d'éléments pour que la CID puisse apprécier la charge de travail induite (par exemple, en incluant une description des tâches, une évaluation de la charge de travail associée, etc.).
- Le rayonnement et la reconnaissance aux niveaux national et international (conférences plénières, participation à des comités de programme, invitations, etc.). Ici encore, il est attendu que les candidat.e.s soient suffisamment précis.e.s pour que la CID puisse évaluer les éléments fournis.
- L'implication dans la formation à la recherche. Les expériences de (co)encadrement de travaux de recherche (doctorat, post-doctorat, master, etc.) en constituent une dimension. Pour les candidat.e.s ayant fait leur carrière en France, une habilitation à diriger des recherches ou une qualification à l'étranger équivalente peut permettre d'attester la capacité à exercer une activité d'encadrement.

2 Conseils aux candidat.e.s aux concours CR et DR

La CID 53 recommande que des dossiers soumis en section disciplinaire ne lui soient pas simplement resoumis sans modification. Ils devront justifier leur pertinence thématique et leur interdisciplinarité au regard des critères de la CID 53 tels qu'explicités ici.

Les enjeux, l'originalité et l'importance des résultats des recherches passées et à venir, notamment en dehors de la discipline d'origine (y compris le cas échéant pour des publics non académiques), seront clairement énoncés. La ou les disciplines d'appartenance seront indiquées d'entrée de jeu.

La CID 53 appréciera des dossiers soignés, bien organisés, clairement rédigés et présentés, à l'écrit comme à l'oral. Ils seront précis sur le niveau et le type d'engagement dans les différentes tâches, et hiérarchiseront les productions et activités de manière claire et cohérente.

Pour les candidatures CR, la longueur du projet se situera à environ 30 000 - 40 000 signes espaces compris, celle du rapport sur travaux à environ 20 000 - 30 000 signes espaces compris.

Pour les candidatures DR, la longueur du projet se situera à environ 30 000 - 40 000 signes espaces compris, celle du rapport sur travaux à environ 30 000 - 40 000 signes espaces compris.

La CID 53 étant composée d'expert.e.s provenant de disciplines différentes, elle encourage les candidat.e.s à préparer leur dossier et leur intervention de manière à ce qu'ils soient accessibles et compréhensibles pour des collègues non spécialistes du sujet.

La CID 53 ne prend pas en compte les lettres de recommandation, par exemple de la part des directrices et directeurs d'unité. Une lettre courte et formelle attestant le possible accueil du candidat ou de la candidate en cas de recrutement pourra être jointe au dossier.